








# Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	<a href="#">2021/2135(DEC)</a>	Procédure terminée
Décharge 2020 : Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA)		
Sujet 8.70.03.10 Décharge 2020		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p><b>CONT</b> <a href="#">Contrôle budgétaire</a></p>	<p> <a href="#">CHRISTOFOROU</a>  <a href="#">Lefteris</a>                      Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> <a href="#">CHINNICI Caterina</a></p> <p> <a href="#">CSEH Katalin</a></p> <p> <a href="#">EICKHOUT Bas</a></p> <p> <a href="#">CZARNECKI Ryszard</a></p> <p> <a href="#">KUHS Joachim</a></p> <p> <a href="#">OMARJEE Younous</a></p>	29/07/2021
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p><b>ITRE</b> <a href="#">Industrie, recherche et énergie</a></p>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Budget</a>	Commissaire HAHN Johannes	

Evénements clés			
30/06/2021	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">COM(2021)0381</a>	
14/09/2021	Annonce en plénière de la saisine de la		

	commission		
31/03/2022	Vote en commission		
07/04/2022	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A9-0119/2022</a>	
04/05/2022	Débat en plénière		
04/05/2022	Décision du Parlement	<a href="#">T9-0168/2022</a>	Résumé
05/10/2022	Publication de l'acte final au Journal officiel		

### Informations techniques

Référence de procédure	2021/2135(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/06728

### Portail de documentation

Document de base non législatif	<a href="#">COM(2021)0381</a>	30/06/2021	EC	
Cour des comptes: avis, rapport	N9-0044/2022 <a href="#">JO C 439 29.10.2021, p. 0003</a>	29/10/2021	CofA	
Projet de rapport de la commission	<a href="#">PE698.977</a>	17/01/2022	EP	
Document de base non législatif complémentaire	06003/2022	16/02/2022	CSL	
Amendements déposés en commission	<a href="#">PE704.736</a>	02/03/2022	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	<a href="#">A9-0119/2022</a>	07/04/2022	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	<a href="#">T9-0168/2022</a>	04/05/2022	EP	Résumé

### Acte final

Budget 2022/1773  
[JO L 258 05.10.2022, p. 0327](#)

## Décharge 2020 : Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA)

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'ENISA (Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité) sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2020 et d'approuver la clôture des comptes pour cet exercice.

Constatant que la Cour des comptes déclare avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2020 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 560 voix pour, 47 contre et 34 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales énoncées dans la [résolution](#) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

#### États financiers de l'agence

Le budget définitif de l'ENISA pour l'année 2020 s'élevait à 21.682.883 EUR, soit une augmentation de 28,05 % par rapport à 2019.

Le Parlement a déploré l'observation de la Cour qui constitue la base de l'opinion assortie de réserves sur la légalité et la régularité des paiements sous-jacents aux comptes. La Cour a constaté qu'une délégation temporaire accordée par le précédent directeur exécutif à un membre du personnel a expiré le 31 décembre 2019 et que ce membre du personnel a reçu une nouvelle délégation du nouveau directeur exécutif le 12 février 2020. Dans l'intervalle, cet agent a autorisé, dans le cadre de la réalisation des objectifs de l'Agence, des engagements budgétaires d'un montant de 529.120 euros et des paiements d'un montant de 914.100 euros sans délégation valable (3,5% du total des crédits de paiement disponibles en 2020).

Le Parlement s'est félicité de l'observation de la Cour selon laquelle, à la suite de son audit, l'Agence a pris des mesures pour atténuer les

risques identifiés à l'avenir.

#### Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2020 ont permis d'atteindre un taux d'exécution budgétaire de 97,35%, soit une augmentation de 0,55% par rapport à 2019. Le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 68,62%, soit une baisse de 1,49% par rapport à 2019.

#### Autres observations

Le Parlement a également formulé une série d'observations concernant les performances, la politique du personnel, les contrôles internes et la Covid-19.

En particulier, il a noté ce qui suit :

- la révision des indicateurs clés de performance (ICP) de l'Agence en 2020 dans le but de mieux refléter les nouveaux défis et le mandat conféré à l'Agence par le règlement sur la cybersécurité a été saluée;
- au 31 décembre 2020, 89,86% du tableau des effectifs étaient pourvus, avec 62 agents temporaires nommés sur les 69 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union (contre 59 postes autorisés en 2019). L'augmentation du tableau des effectifs est due au nouveau mandat de l'Agence qui lui confère des compétences et des ressources plus importantes à la suite de l'adoption du règlement sur la cybersécurité. Le déséquilibre entre les sexes signalé pour 2020 au niveau de l'encadrement supérieur est préoccupant;
- en raison des postes vacants non pourvus et de la lourde charge de travail, l'Agence fait appel à du personnel intérimaire pour accomplir certaines des tâches de son programme de travail annuel. Selon le Parlement, les travailleurs intérimaires devraient bénéficier des mêmes conditions de travail que les travailleurs employés directement;
- l'évaluation du contrôle interne de l'Agence a conclu que les structures soutenant les contrôles internes et la conformité semblent être faibles et fragmentées;
- les restrictions imposées à partir de mars 2020 et pendant la majeure partie de cette année, telles que le télétravail imposé et les déplacements fortement limités pour les missions liées au travail, ont entraîné un certain nombre d'avantages environnementaux, notamment une réduction significative de l'empreinte carbone et une diminution de l'utilisation du papier en raison de la numérisation accrue des processus.